



Projet Migrations

CONSULTANT AGENT COMMUNAUTAIRE

1. CONTEXTE

Handicap International (HI), est une organisation de solidarité internationale indépendante et impartiale qui vient en aide aux personnes en situation de handicap et aux populations vulnérables à travers le monde. Indignés face à l'injustice que vivent les personnes handicapées et les populations vulnérables, nous aspirons à un monde solidaire et inclusif, où toutes les différences nous enrichissent et où chacun peut « vivre debout ». Le Maroc est une mission du Programme Régional Maghreb dont le bureau régional est à Tunis. HI est présent au Maroc depuis 1996.

La situation de la migration au Maroc présente une complexité et une diversité d'aspects. Désormais, le Maroc ne se limite plus à sa réputation de simple pays de transit, il est devenu un pays d'accueil, d'établissement et d'asile pour les personnes migrantes. Cette transformation a donné lieu à une composition démographique diversifiée, intégrant à la fois des migrants en situation régulière, et d'autres en situation irrégulière, traversant le Maroc en tant que point de passage. En parallèle, le Maroc accueille des demandeurs d'asile et des migrants bénéficiant du statut de réfugié.

Cette dynamique complexe reflète la réalité changeante du Maroc en tant qu'acteur majeur dans la gestion et l'intégration des flux migratoires. Dans cette optique, en décembre 2014, le gouvernement marocain a mis en place la première Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA), dans le but d'améliorer l'intégration des immigrées et de gérer de manière plus efficiente les mouvements migratoires.

Le projet "Assistance humanitaire aux migrants en situation de vulnérabilité dans la région de Casablanca-Settat" constitue une collaboration entre Handicap International et l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). L'objectif est de soutenir les services publics marocains et la société civile dans la fourniture d'une assistance et d'une protection de qualité aux personnes migrantes en situation de vulnérabilité, en tenant compte de leurs besoins spécifiques.

La réalisation de cet objectif reposera sur la prestation de services d'assistance humanitaire, de santé mentale et de soutien psychosocial. La méthodologie adoptée se déclinera en deux composantes distinctes. La première se concentrera sur la prise en charge directe des personnes concernées, tandis que la seconde mettra l'accent sur la mobilisation à la fois des acteurs communautaires et des acteurs publics de la santé, dans le but d'améliorer l'accès des personnes aux services nécessaires.



2. DESCRIPTION DE LA PRESTATION ATTENDUE

➤ Bénéficiaires

Les bénéficiaires de cette prestation de service sont les personnes migrantes vulnérables. Ce qui inclus les femmes, mineurs étrangers non accompagnés, les personnes victimes de violences, en situation de handicap etc.

➤ Objectifs globaux et spécifiques

L'objectif principal de la consultance est d'apporter un soutien personnalisé aux personnes migrantes vulnérables en tirant parti des services proposés par le projet. Cela se concrétise notamment à travers des actions telles que les maraudes, qui englobent la distribution d'aides, l'assistance pour accéder au logement, ainsi que l'accompagnement vers des services médicaux et juridiques. Ainsi que l'encadrement et la gestion du réseau de pairs communautaire sur Casablanca.

De cela, les objectifs attendus du consultant sont les suivants :

- Identifier les personnes migrantes vulnérables et leurs besoins ;
- Accompagner les personnes migrantes à accéder à leurs droits et aux services fournis par le projet ;
- Assurer l'orientation et le référencement des personnes migrantes ;
- Encadrer et coordonner le réseau de paires communautaires ;
- Réalisation de maraude permettant d'identifier les personnes migrantes vulnérables ;
- Distributions de services de matériels aux personnes migrantes vulnérables ;
- Réalisation des réunions de suivi des pairs communautaires ;
- Encadrement des interventions des pairs communautaires.

➤ Résultats escomptés et indicateurs permettant de réceptionner et valider les résultats obtenus

Livrables :

- Time Sheet
- Remplir les dossiers patients avec encodage des données sur le système informatique

Indicateurs :

- Nombre d'accompagnement individuelle
- Nombre de réunion de suivi des Pairs communautaires

3. PROFIL DU CONSULTANT

Il est attendu du prestataire d'avoir :

- Une expérience dans l'assistance et l'accompagnement des personnes migrantes vulnérables au Maroc ;
- Une familiarité avec le réseau associatif et les intervenants médico-sociaux ;



- Une bonne connaissance du système médical au Maroc ;
- Une capacité de gérer les relations communautaires ;
- Maîtrise de la langue française, avec des notions d'anglais permettant la communication avec la communauté anglophone ;
- Une familiarité avec au moins une langue d'Afrique de l'Ouest ou d'Afrique Centrale
- Des connaissances en darija ou en arabe sont considérées comme un avantage.

4. DUREE ET LIEU D'EXECUTION

Date démarrage : Immédiatement

Durée d'intervention : 152 jours/hommes à répartir du 01/02/2024 au 30/09/2024 à raison de 4 à 5 jours par semaine.

Lieux d'exécution : Sur la zone de Casablanca avec des interventions régulières à Rabat.

5. Plan de Travail

Le rôle du consultant dans ce projet s'inscrit dans une présence active sur le terrain, avec un emploi du temps prévu sur cinq jours par semaine. Cette disponibilité comprend quatre journées dédiées à la permanence dans les locaux d'intervention, conformément à un planning établi, et une journée spécifiquement consacrée aux maraudes. Ce mode opératoire permet au consultant d'être pleinement immergé dans le contexte communautaire, favorisant ainsi une compréhension approfondie des besoins et des défis auxquels les personnes migrantes peuvent être confrontées au quotidien.

En plus de son engagement sur le terrain, le consultant assume la responsabilité cruciale de mener des entretiens individuels avec les personnes migrantes. L'objectif de ces entretiens est d'identifier de manière précise et détaillée leurs besoins spécifiques. En s'appuyant sur ces informations, le consultant œuvre à garantir une prise en charge adaptée à la situation unique de chaque individu. Parallèlement, il assume le rôle d'orienteur, facilitant l'accès des personnes migrantes à leurs droits et aux divers services offerts par le projet. Cette approche personnalisée vise à répondre de manière ciblée aux besoins variés de la population migrante.

En plus de ces responsabilités directes auprès des personnes migrantes, le consultant joue un rôle stratégique dans la coordination des relations avec les paires et les relais communautaires. La gestion de ces relations est conçue pour faciliter une communication fluide entre les différentes communautés et pour sensibiliser les personnes migrantes à des problématiques cruciales. L'établissement de liens solides avec les paires et les relais communautaires est essentiel pour ajuster les approches en fonction des besoins réels de la communauté.



6. OFFRE FINANCIERE, MODALITE DE PAIEMENT ET REMBOURSEMENT DES FRAIS

6.1 offre Financière

Les prix proposés doivent être fermes et définitifs pour toute la période de validité de l'offre (trois mois à partir de la date de soumission) et ne peuvent être en aucun cas surenchéris de taxes, charges ou autre.

Les prix agréés constituent une obligation contractuelle.

L'offre doit être soumise en TTC et en dirhams marocain sous le format d'un devis en spécifiant le cout journalier, le volume d'intervention et donc le prix total. Le devis sera au nom de Handicap International, ICE : 001745953000008

6.2 Modalité de facturation et de paiement

Les modalités de paiement seront discutées à l'élaboration et signature du contrat avec le prestataire retenu. Chaque paiement doit correspondre à un ou plusieurs livrables durant toute la période d'exécution de la prestation. Un paiement final sera effectué à la fin et acceptation de tous les livrables attendus de la prestation. Dans notre cas, un paiement contre fiche de temps mensuel, modèle à partager lors de la signature de contrat, le dernier paiement est effectué après la validation de la fiche de temps mensuel et la validation des livrables. Le paiement s'effectuera par virement ou chèque bancaire dans 7 jours après la réception de la fiche de temps mensuelle, le dernier paiement s'effectuera dans 30 jours après la réception de tous les documents requis et l'acceptation des livrables par HI.

6.3 Remboursement de frais

L'offre financière proposé par le prestataire couvre l'ensemble des frais liés à l'exécution de la prestation.

Le consultant aura souscrit à ses obligations professionnelles, fiscales et sociales au regard desquelles il est seul responsable vis à vis des organismes concernés. Il s'engage à fournir à Handicap International toutes les pièces justificatives prouvant la légalité de ses activités et à informer Handicap International de tout changement dans sa situation ou son statut.

7. PENALITE DE RETARD

Le prestataire retenu s'engage formellement sur la durée de sa mission telle que proposé lors de cette soumission de l'offre et convenue à la signature du contrat. En cas de dépassement fautif qui ne serait pas justifié par la force majeure, une indemnité est due par le prestataire.

Le montant de cette indemnité est défini, à la signature du contrat par les parties à 1% par jour calendaire de retard, à concurrence de 15% de la somme totale de facturation.

Les pénalités ne sont appliquées que si le prestataire est directement responsable du retard. Si le retard est imputable à des facteurs externes au prestataire, ce dernier devra fournir par écrit une demande de révision du calendrier en mentionnant les causes du retard justifiant sa



demande. Cette demande devra être validée par le chef de projet qui devra en outre approuver le nouveau calendrier proposé.

Au-delà de 15 jours de retards, HI se réserve le droit de résilier le contrat de plein droit, sans mise en demeure préalable et sans préjudice.

8. SOUS-TRAITANCE

Le prestataire retenu s'interdit de sous-traiter une ou plusieurs de ses obligations, partiellement ou en totalité sans accord préalable, exprès et écrit de HI.

9. CRITERES DE SELECTIONS

Critères d'évaluation des candidatures	Points
Méthodologie d'intervention : <ul style="list-style-type: none">- Maitrise & compréhension des TDRs et de la mission- Pertinence de la méthodologie proposée	20
Profil du prestataire/expert : <ul style="list-style-type: none">- Pertinence du parcours et de l'expérience professionnelle (CV)- Expertise sur le terrain et la prise en charge du public cible	60
Offre financière	20
Total	100

10. COMPOSITION DE L'OFFRE

L'offre des soumissionnaires doit contenir au moins les documents suivants :

- CV du consultant
- Offre financière
- Note reprenant toutes les expériences précédentes dans des interventions similaires

11. DEPOT DES OFFRES

Le dossier doit être envoyé par mail à l'adresse suivante n.zahour@hi.org , au plus tard le 05/03/2024, avec la mention « Agent communautaire CASABLANCA + NOM et PRENOM » en objet d'e-mail.

Handicap International est engagée pour la protection des droits et s'oppose à toutes les formes d'exploitation, d'abus ou de corruption. Le(s) prestataire(s) sélectionnée(s) s'engage(nt) à signer et respecter les politiques de protection de Handicap International. Handicap International encourage les candidatures des personnes handicapées.

12. CONDITIONS PARTICULIERES

Il est important de noter que cet appel d'offre n'implique aucune commission et que Handicap International n'a aucune obligation de fournir une explication sur son choix final.